

---

# Métallurgie (industries)

## Moselle

IDCC 714

### Convention collective mise à jour au 1<sup>er</sup> février 1973

[Modifié par accord du 6 juillet 1973, étendu par arrêté du 23 avril 1974, JO 15 mai 1974]

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

